



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR
À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU
GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
SESSION 2026**

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-24 et L522-25, L325-19 à L325-22, L325-26 à L325-27, L325-30, L352-1 et L352-3, R325-4 à R325-7, R325-36 à R325-48, R325-54, R325-85 à R325-115, R352-1 à R352-4,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2019-846 du 19 août 2019 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne n° 25-16 du 30 juin 2025 modifiant la délibération n° 24-35 du 18 novembre 2024, portant actualisation du règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
- l'arrêté n° 2025-125 du 10 octobre 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine session 2026,
- l'arrêté n° 2025-55 du 12 mars 2026 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine session 2026,

CONSIDÉRANT que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 19 février 2026 (le cachet de La Poste faisant foi),

Accusé de réception en préfecture 077-287708325-20260408-2026-68-AR Date de réception préfecture : 08/04/2026

ARRÊTE

Article 1 La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade d'attaché principal de conservation du patrimoine au titre de l'année 2026, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à 74 admis à concourir, sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété dans un délai qui s'étendra jusqu'à la première épreuve, soit le 20 mai 2026, le cachet de La Poste faisant foi.

Il est rappelé que le dossier retraçant les acquis et l'expérience professionnelle des candidats était à remettre au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne au plus tard à la date de clôture des inscriptions, soit le 19 février 2026.

Article 2 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, des Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France et les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val-de-loire, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La Présidente du Centre départemental de gestion
de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT
Officier de l'Ordre national du Mérite

Date de signature : 08/04/2026

Date de publication : 08/04/2026

Annexe à l'arrêté n° 2026-68 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine au titre de l'année 2026

Soit 74 candidats.

ABBADIE Marion	GUÉNÉ Alexia	PAGNIER Charlotte
AUDRAN Quentin	GUILLOTIN Céline	PARMENTIER Sophie
BALCH Elise	HUET Xavier	PATA Chloée
BARBOT Guénaëlle	JOVANOVIC Cécile	PISSIS Coralie
BELLIER Véronique	L'HENORET Mélanie	RAFOWICZ Elie
BERRIAHI Eric	LAIZE Nina	ROUAUD Muriel
BESSON Ludovic	LAMY Pierre-Antoine	ROZE Jean-Philippe
BODÉNAN Sophie	LASSAVE Isabelle	SAULNIER Agnès
BOICHU Pierre	LAVAUD Edouard	SENMARTIN Aude
BOURGAU Anne-Laure	LE FAOU Odile	SIMON-GALLÉ Marina
BOURROUX Lucille	LEFORT Claire	SIOT Emmanuelle
CAVENDER Alice	LEHOUX Florence	TARANTOLA Hélène
COIGNARD Katell	LEJAUULT Coline	THOMAS-RAMADOU Morgane
COURTOIS Julien	LEPAGE Julien	TRION Emeline
CUVILLIER Germain	LEROUX Fabien	VIGO Laura
DE BACKER Mathilde	LEVEEL Guillaume	VINCENT Alexandra
DUPONT Stéphanie	LEWIN Coralie	VINCENT Karine
DURANDIÈRE Ronan	LIGNEREUX Claire	VOISIN Anne-Francoise
FABRY Laure	LOGELIN Yann	VRAGAR Yolande
FEREY Marie	LONGELIN Ingrid	WEBER Vincent
FILLON Caroline	LOOCK Sophie	YARDIN Olga
FONDRILLON Mélanie	MALISSEN Marion	
GAY Virginie	MATHIEU-FAUCHART Christine	
GAYDON Emilie	MOREAU Manuel	
GEIRNAERT Marie	MORTIER Noémie	
GRANDET Mathieu	PACOT Marion	
GUEGUEN Alexandra		